

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 31 MARS 2023**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 13
Procuration : 1
Absente : 1

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL Emilie, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présent par procuration : Monsieur PARENT Philippe à Monsieur SOULIER Samuel

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

3 – OBJET : PROJET D'INSTALLATION D'UN ARTISAN BOULANGER PATISSIER. RÉALISATION D'UN EMPRUNT – RÉSULTAT DE LA CONSULTATION.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation d'un artisan boulanger pâtissier sur la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole.

Monsieur le Maire propose de recourir à un emprunt.

Différents organismes bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition en ce sens, à savoir :

- Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon ;
- Crédit Agricole Languedoc Roussillon ;
- Caisse des Dépôts et Consignations ;
- La Banque Postale Collectivités Locales.

Monsieur le Maire présente les propositions bancaires reçues :

- Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon :
 - ♦ 160 000 € sur 20 ans : taux 4.50 %, frais de dossier 0.15 %
 - ♦ 160 000 € sur 25 ans : taux 4.55 %, frais de dossier 0.15 %
- Crédit Agricole Languedoc Roussillon :
 - ♦ 160 000 € sur 20 ans : taux 4.40 %, frais de dossier 0.15 %
 - ♦ 160 000 € sur 25 ans : taux 4.37 %, frais de dossier 0.15 %
- La Banque Postale Collectivités Locales :
 - ♦ 160 000 € sur 20 ans : taux 4.02 %, frais de dossier 200 €
 - ♦ 160 000 € sur 25 ans : taux 4.05 %, frais de dossier 200 €
- Caisse des Dépôts et Consignations : Pas de réponse.

Après étude des offres reçues, la proposition de La Banque Postale Collectivités Locales apparaît être la plus intéressante.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **DE DEMANDER** à la La Banque Postale Collectivités Locales un emprunt ayant les caractéristiques suivantes :
 - Montant : 160 000 euros
 - Taux : 4.05 %
 - Durée : 25 ans soit 300 mois
 - Périodicité : mensuelle
 - Frais de dossier : 200 €

- **DE PRENDRE** l'engagement pendant toute la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances ;

- **DE CONFERER** toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le Maire,

Samuel SOULIER

